

# CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 3 juillet 2023 à 19h00

Mairie

## PROCÈS-VERBAL



**CHAVAGNES**  
EN PAILLERS

[www.chavagnes-en-pailers.fr](http://www.chavagnes-en-pailers.fr)

# Sommaire

1) VENTE DE TERRAINS A BATIR : VALIDATION DES PRIX ET MODALITES DE CESSION.....	3
2) DENOMINATION D'UNE IMPASSE DANS LA ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE DE LA PROMENADE .....	4
3) CONVENTION AVEC LE SYDEV POUR LES TRAVAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC – SQUARE DU MEXIQUE .....	5
4) PROJET DE METHANISATION – LES BROUZILS : CONSULTATION SUPPLEMENTAIRE CONCERNANT LES CAPACITES FINANCIERES DE LA SAS INJECT ENVIRONNEMENT .....	5
5) VENTE DE MATERIELS TECHNIQUES.....	6
6) INFORMATION CONCERNANT L'EXERCICE DES DELEGATIONS DU CONSEIL AU MAIRE.....	6
7) QUESTIONS DIVERSES.....	6

L'an deux-mille-vingt-trois, le 3 juillet, le Conseil municipal de la Commune de Chavagnes-en-Paillers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2023

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BOISSON Jean-Emmanuel, BORDRON Jean-François, BROCHARD Alexandre, DURET Frédéric, FRADIN Camille, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LAMI Céline, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, MICHAUD Annie, RAVON Nicolas, SADET Marie-Paule, SALAÛN Eric, SALAÛN Paul, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie

Pouvoirs : BAUDU Stéphane donne pouvoir à RAVON Nicolas et BRETAUDEAU Flavie donne pouvoir à VALIN Stéphanie

Excusées : BORDRON Nadia et GILBERT Jocelyne

Absentes : CAREIL Marie-Thérèse et LARDIÈRE Monique

M. Alexandre BROCHARD est désigné secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services, et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

## 1) Vente de terrains à bâtir : validation des prix et modalités de cession

Monsieur BILLAUD, Maire adjoint, présente au Conseil municipal la proposition de prix de vente pour des parcelles disponibles appartenant à la commune et repérées dans différents quartiers d'habitation, en vue de construire de nouveaux logements. La cession de ces parcelles répond à l'objectif de densification prévu au PLUi, qui prévoit notamment que 30 % des logements nouveaux doivent être compris au sein de l'enveloppe urbaine de la commune.

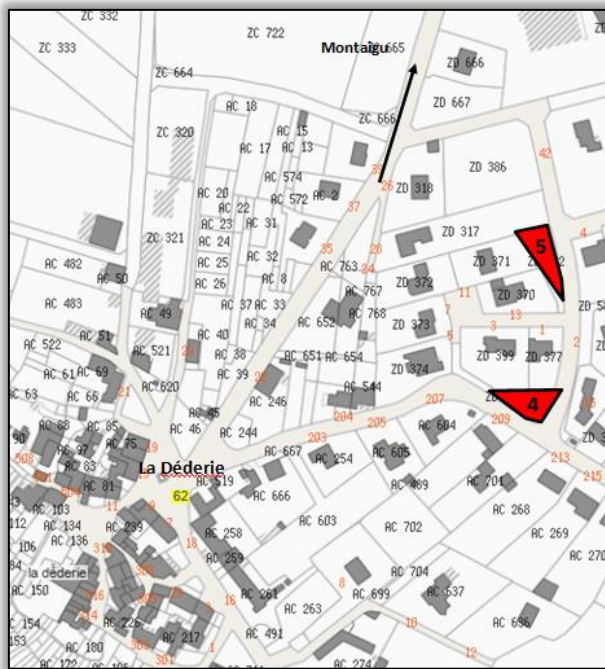
Les prix proposés, pour des parcelles d'une surface comprise entre 399 m<sup>2</sup> et 509 m<sup>2</sup>, tiennent compte des prix actuels du marché sur la commune et dans les communes voisines et de critères de valorisation ou de contraintes liées à la situation des parcelles (taille, forme et topographie des terrains ; cadre de vie du quartier ; facilité d'accès pour rejoindre les grands axes...). La fourchette de prix s'étend de 37 825 € à 49 882 €, non soumis à TVA, s'agissant de terrains nus à viabiliser.

Le service des Domaines a rendu son avis le 27 juin, avec un prix proche de la proposition faite par la commune.

Le détail des prix proposés pour chacune des parcelles est le suivant :

N° terrain	Nom	Parcelle	Superficie en m <sup>2</sup>	Prix de vente proposé (non soumis aux taxes)
Terrain 1	Dodinières 1	YD 481	399	37 905,00 €
Terrain 2	Dodinières 2	YD 516	445	37 825,00 €
Terrain 3	Les Abeilles	YD 333	396	38 016,00 €
Terrain 4	La Vennerie 1	ZD 381	398	39 402,00 €
Terrain 5	La Vennerie 2	ZD 382	509	49 882,00 €





Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les prix de vente des parcelles selon le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou le 1<sup>er</sup> Adjoint en cas d'empêchement, à prendre toutes décisions et signer tous documents et tous actes concernant la cession de ces terrains.

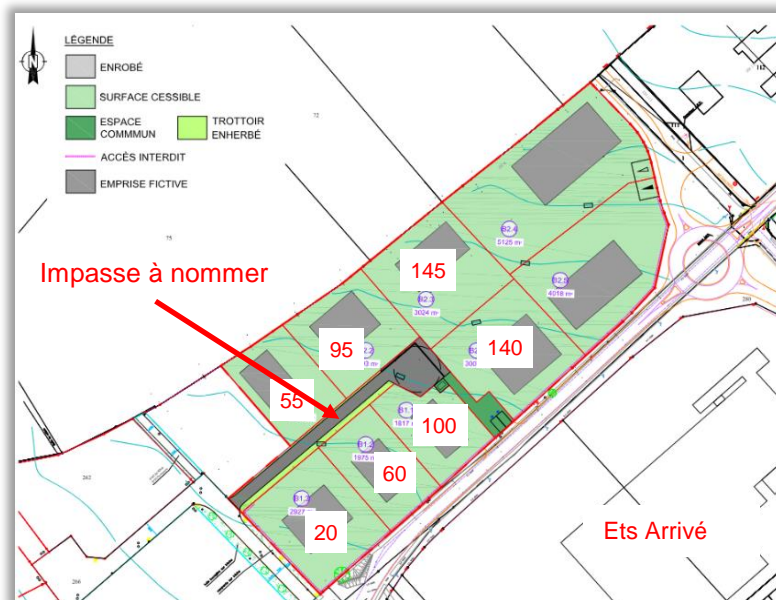
## 2) Dénomination d'une impasse dans la Zone d'activité économique de La Promenade

Suite à des travaux de viabilisation et d'aménagement de voirie dans la ZAE de la Promenade, la Communauté de Communes a sollicité la commune pour attribuer le nom à une nouvelle impasse desservant plusieurs nouvelles parcelles en cours de commercialisation.

Il appartient donc au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques. La dénomination des voies, et principalement celles à caractère de rue ou de place publique, est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

M. le Maire soumet au Conseil Municipal la proposition suivante de la commission Aménagement du territoire concernant la dénomination de cette impasse : **impasse du Puits**.

Il est précisé que la numérotation sera effectuée sur la base du système métrique dans cette impasse.



Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la proposition de dénomination de l'impasse : impasse du Puits

### 3) Convention avec le SyDEV pour les travaux d'éclairage public – Square du Mexique

Dans le cadre des travaux d'aménagement du Square du Mexique, il est nécessaire de procéder à la réalisation de travaux neufs d'éclairage public.

La convention proposée par le SyDEV pour ces travaux prévoit une participation de la commune qui s'élève à 4 920 €.



Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté par le SYDEV ;
- **AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention à venir concernant ces travaux ;**
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget général en investissement au chapitre 204.

### 4) Projet de méthanisation – Les Brouzils : consultation supplémentaire concernant les capacités financières de la SAS Inject environnement

Le 2 mai 2023, le Tribunal administratif de Nantes a rendu une décision dans le dossier opposant l'association Brouzils Sentinelles Santé à la société Inject Environnement concernant le projet d'usine de méthanisation au lieu-dit la Renaudière – les Brouzils.

Le tribunal administratif (TA) relève qu'il y avait l'absence d'informations suffisantes mises à disposition du public quant aux capacités financières de la société exploitante dans le dossier d'enquête public d'origine. Par conséquent, le TA a sursis à statuer sur la demande d'annulation de l'arrêté du 31 mai 2021 autorisant l'usine de méthanisation dans l'attente de la fourniture, par la société, des informations complémentaires sur leur capacité financière.

La société ayant fourni les documents demandés, le Conseil municipal de la commune de Chavagnes est donc sollicité dans le cadre de la consultation du public pour rendre un avis sur les capacités financières de la société Inject Environnement qui sont les suivantes :

- Montant de l'investissement : 4 646 000 €
- Financement de l'opération :
  - Subvention ADEME : 299 000 €
  - Apports fonds propres des associés : 575 000 €
  - Prêt bancaire : 3 772 000 € sur une durée de 162 mois

Pour rappel, le Conseil municipal dans sa séance du 19 octobre 2020 avait émis un avis favorable au projet de création de l'unité de méthanisation.

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- EMET un avis favorable dans le cadre de cette consultation complémentaire limitée aux capacités financières.

## 5) Vente de matériels techniques

---

Le débroussaillage et le fauchage sur la commune étant maintenant effectués par une entreprise, le matériel utilisé au préalable par la commune peut être proposé à la vente :

- un tracteur John Deere 6010 => n° inventaire 2182001998204
- une épareuse Bonford avec tête (broyeur et lamier) => n° inventaire 2188002010362

Une proposition d'achat a été reçue par la commune pour ces 2 biens mobiliers pour une valeur totale de 9 000 € (3 000 € pour le tracteur et 6 000 € pour l'épareuse). Ces montants sont conformes aux estimations qui avaient été effectuées concernant la valorisation du matériel technique.

M. le Maire est autorisé par délibération du Conseil Municipal d'aliéner des biens jusqu'à 4 600 €. Au regard du montant de la cession de ces biens, il revient donc au Conseil municipal de délibérer et autoriser ces cessions.

Suite à cette présentation, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la cession du tracteur John Deere pour un montant de 3 000 € ;
- VALIDE la cession de l'épareuse Bonford pour un montant de 6 000 € ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à ces ventes

## 6) Information concernant l'exercice des délégations du Conseil au Maire

---

Par délibération du 25 mai 2020 et conformément à l'article L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions. Le maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil municipal des décisions prises en vertu de cette délégation.

Vous trouverez ci-dessous la liste des décisions prises :

N° Décision	Date	Thème	Contenu
2023/016	15/06/2023	Finances locales	Tarifs pour le restaurant municipal polyvalent année scolaire 2023-2024
2023/017	23/06/2023	Urbanisme	Renonciation à acquérir 53 rue du Grand Fief - AB 63

## 7) Questions diverses

---

- ☞ Commission communication – vie associative - animation
  - Beaucoup d'animations tout au long de l'été sur la commune (sardinade, festival Belle Arte et jazz à la Déderie, balade contée...)
- ☞ Commission Voirie – bâtiments – patrimoine
  - La clocher de l'église a été nettoyé

- Commission aménagement du territoire
- Rencontre avec le Directeur de l'EHPAD pour se concerter sur l'aménagement du cheminement piéton entre les mûriers et les Figuiers
- Commission affaires sociales
- Finale intercommunale de l'éducation routière : 2 jeunes chavagnais de retenus pour la finale départementale
- Commission enfance jeunesse
- 12 jeunes inscrits pour l'opération argent de poche de juillet
- Semaine sur la harcèlement prévue en octobre
- Sports loisirs tourisme
- Ouverture des 3 parcours pour les J-385 (JO 2024)

Fait le 03 juillet 2023  
A Chavagnes-en-Paillers

**Le secrétaire de séance,  
Alexandre BROCHARD**



**Le Maire  
Eric SALAÛN**

